

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE : CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES

DÉPARTEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE (DAT)



Salle de communication des archives (Château de Vincennes, pavillon des Armes)

Du mardi au jeudi de 9h00 à 17h00 - vendredi de 9h00 à 16h00

Téléphone : 01 41 93 20 95 / Télécopie : 01 41 93 20 03

L'accès en salle et la communication de documents sont soumis à la réservation préalable au moins 48 heures à l'avance.

Salle de lecture de la bibliothèque (Château de Vincennes, pavillon du Roi)

Du mardi au jeudi de 9h00 à 17h00 uniquement sur réservation.

Téléphone : 01 41 93 20 72 / Télécopie : 01 41 93 22 11

Courriel : bib_iconographie@shat.terre.defense.gouv.fr

Le lecteur peut réserver par courrier ou téléphone jusqu'à 3 ouvrages dont il connaît la cote, au moins 48 heures avant la date retenue.

La consultation des manuscrits et des ouvrages de la Réserve doit être demandée par écrit. Elle s'effectue, sur autorisation du conservateur, dans la salle de lecture interne située au 4^e étage du pavillon du Roi.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE (DM)

Salle de lecture

(Château de Vincennes, pavillon de la Reine)

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 - vendredi de 9h00 à 16h00

Téléphone : 01 43 28 81 50 / Télécopie : 01 43 28 31 60

Courriel : shm.vincennes@wanadoo.fr ou contact@servicehistorique.marine.defense.gouv.fr

Se reporter au site Internet pour les échelons portuaires : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.



DÉPARTEMENT DE L'ARMÉE DE L'AIR (DAA)

Salle de lecture (Château de Vincennes, casemate Nord-Est)

Accueil : du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00

le vendredi de 9h00 à 16h00

Téléphone : 01 41 93 22 39

Courriel : archives@shaa.claranet.fr

Orientation scientifique : Téléphone : 01 41 93 20 61 ou 20 56

Télécopie : 01 41 93 21 99

Photothèque (Château de Vincennes, casemate Nord-Est)

Le lundi et le mardi de 9h à 12h ; le mercredi et le jeudi de 13h30 à 17h

Téléphone : 01 41 93 20 61 ou 01 41 93 20 56

OÙ ET QUAND CONSULTER ?

Le centre historique des archives dispose de plusieurs salles de consultation principalement regroupées sur deux sites :

Château de Vincennes et Fort de Charenton à Maisons-Alfort.

DÉPARTEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE (DGN)

Salle de lecture (Maisons-Alfort, fort de Charenton)

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00

Le vendredi de 9h00 à 16h00

Téléphone : 01 56 28 77 91 / Télécopie : 01 56 28 77 59

Courriel : shgn-gendarmerie@wanadoo.fr

La réservation d'une place au préalable est obligatoire.

L'accès au fort de Charenton est soumis à la présentation d'une pièce d'identité.



DÉPARTEMENT INTERARMÉES, MINISTÉRIEL ET INTERMINISTÉRIEL (DIMI)

Salle de lecture du bureau Résistance et Seconde Guerre mondiale

(Château de Vincennes, pavillon du Harnachement)

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 - vendredi de 9h00 à 16h00, sur rendez-vous

Téléphone : 01 41 93 22 33 / Télécopie : 01 41 93 20 28

Courriel : dmpa-sdab-resistance@sga.defense.gouv.fr

Les séries contemporaines (Q, R, S, T, U) sont consultables en salle de communication du pavillon des Armes, après vérification préalable des documents.

Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BP 552 – 14037 Caen Cedex)

Téléphone : 02 31 38 45 00 / Télécopie : 02 31 38 45 58

DÉPARTEMENT DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET DES ENTRÉES PAR VOIE EXTRAORDINAIRE (DITEEX)

Fonds privés réservés et témoignages oraux (Château de Vincennes, pavillon des Officiers)

Du lundi au vendredi, sur rendez-vous

Téléphone : 01 41 93 21 78 (fonds privés) et 01 41 93 22 63 (témoignages oraux)

DÉPARTEMENT DES PUBLICS ET DE LA VALORISATION (DPV)

Point de vente des publications (Château de Vincennes, pavillon des Officiers, RDC)

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00

Téléphone : 01 41 93 20 89 ou 01 41 93 20 53

Revue historique des Armées (Château de Vincennes, pavillon des Officiers)

Téléphone : 01 41 93 22 22 / Télécopie : 01 41 93 23 27

Photothèque (Château de Vincennes, pavillon des Officiers, RDC)

Sur rendez-vous

Téléphone : 01 41 93 21 14 ou 01 41 93 20 75



SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

(Les fermetures exceptionnelles sont signalées sur le site Internet)

AIDE À LA RECHERCHE

Le personnel d'accueil scientifique a pour mission d'orienter le chercheur et de lui présenter les inventaires. Il aide ainsi le lecteur à identifier la cote des documents recherchés. Le service n'a pas vocation à effectuer les recherches en lieu et place des intéressés.

RÈGLES DE COMMUNICATION DES ARCHIVES

La loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 définit les règles de communication des archives publiques : à côté d'un délai ordinaire de trente ans, il existe des délais spéciaux fondés sur la nature des informations et la typologie des documents. Des dérogations à ces règles de communication peuvent toutefois être accordées à titre individuel par le ministère de la Défense, sur demande déposée auprès du SHD.

Certains fonds d'archives privées ont fait l'objet de conventions spécifiques qui imposent l'autorisation du déposant avant toute consultation.

REPRODUCTION DES DOCUMENTS

La reproduction des documents sous forme de photocopies, photographies ou microfilms est une facilité accordée aux chercheurs et non un droit.

Le SHD met à la disposition du public différents moyens de reproduction des documents communiqués, selon un tarif fixé par arrêté ministériel. La diffusion des reproductions est soumise à l'autorisation écrite du service et au paiement éventuel de droits.

Sauf cas exceptionnel, la reproduction des documents communiqués par dérogation est interdite. Les documents fragiles ou en mauvais état ne peuvent être photocopiés.

PROTECTION DES DOCUMENTS

Les archives sont des documents uniques et fragiles.

Pour assurer leur conservation, le respect de quelques règles s'impose :

- *manier les documents avec précaution ;*
- *ne pas appuyer ni écrire sur les documents ;*
- *respecter le classement interne des cartons, dossiers et liasses.*

VESTIAIRE

Le vestiaire est gratuit et obligatoire. Le lecteur doit y déposer sacs, sacoches, téléphones portables et tous les objets non indispensables à la consultation. Les bagages encombrants ne sont pas acceptés. Seuls sont admis en salle de lecture les feuilles volantes, les crayons à papier et les ordinateurs portables sans les housses.

Pour la salle de communication des archives du pavillon des Armes, une pièce de 1 € est nécessaire pour l'attribution d'un casier.

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr



QUE CONSERVE LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE ?

Issu de la mutualisation des quatre services historiques (armée de Terre, Marine, armée de l'Air et Gendarmerie nationale) et du centre des archives de l'armement et du personnel civil, le Service historique de la Défense (SHD) a été créé par décret n° 2005-36 du 17 janvier 2005. Ce service à compétence nationale est rattaché à la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), l'une des directions du Secrétariat général pour l'administration (SGA).

Le SHD a pour vocation la collecte, la conservation et la gestion des archives du ministère de la Défense et du secrétariat général de la défense nationale (SGDN). Il assure la communication des documents au public ainsi que la mise en valeur de fonds allant du XVII^e siècle à nos jours, par des publications, des colloques et des expositions.

Tout à la fois service d'archives, bibliothèque, centre de documentation, centre de recherche en histoire militaire et conservatoire des traditions des forces armées, le SHD conserve près de 500 kilomètres linéaires d'archives et l'une des bibliothèques les plus prestigieuses de France, avec plus d'un million de volumes.

Afin d'enrichir les archives publiques, le Service historique conduit également une politique active de collecte de fonds privés et de témoignages oraux et conserve de précieux fonds iconographiques.

COMMENT CONSULTER LES DOCUMENTS ?

Le Service historique de la Défense s'organise entre deux pôles :

- le centre des archives de l'armement et du personnel civil (211, Grand-rue de Châteauneuf, 86106 Châtellerauld cedex. Téléphone : 05 49 20 01 20. Télécopie : 05 49 93 59 85) ;
- le centre historique des archives : installé dans le cadre prestigieux du château de Vincennes, il dispose d'un service d'accueil administratif centralisé au rez-de-chaussée du pavillon des Officiers, où les lecteurs sont orientés vers les salles de communication spécialisées réparties sur le site. Le plan du château, ci-joint, indique l'accès et situe les locaux qui intéressent les chercheurs.

INSCRIPTION ET DÉLIVRANCE DES CARTES

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00

Téléphone : 01 41 93 22 57

Le SHD est ouvert à tout lecteur français ou étranger muni d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie. Une carte de chercheur est délivrée immédiatement et gratuitement. La présentation de cette carte est obligatoire pour accéder aux salles de communication.



SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

AIDE À LA RECHERCHE

Le personnel d'accueil scientifique a pour mission d'orienter le chercheur et de lui présenter les inventaires. Il aide ainsi le lecteur à identifier la cote des documents recherchés. Le service n'a pas vocation à effectuer les recherches en lieu et place des intéressés.

RÈGLES DE COMMUNICATION DES ARCHIVES

La loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 définit les règles de communication des archives publiques : à côté d'un délai ordinaire de trente ans, il existe des délais spéciaux fondés sur la nature des informations et la typologie des documents. Des dérogations à ces règles de communication peuvent toutefois être accordées à titre individuel par le ministère de la Défense, sur demande déposée auprès du SHD.

Certains fonds d'archives privées ont fait l'objet de conventions spécifiques qui imposent l'autorisation du déposant avant toute consultation.

REPRODUCTION DES DOCUMENTS

La reproduction des documents sous forme de photocopies, photographies ou microfilms est une facilité accordée aux chercheurs et non un droit.

Le SHD met à la disposition du public différents moyens de reproduction des documents communiqués, selon un tarif fixé par arrêté ministériel. La diffusion des reproductions est soumise à l'autorisation écrite du service et au paiement éventuel de droits.

Sauf cas exceptionnel, la reproduction des documents communiqués par dérogation est interdite. Les documents fragiles ou en mauvais état ne peuvent être photocopiés.

PROTECTION DES DOCUMENTS

Les archives sont des documents uniques et fragiles.

Pour assurer leur conservation, le respect de quelques règles s'impose :

- *manier les documents avec précaution ;*
- *ne pas s'appuyer ni écrire sur les documents ;*
- *respecter le classement interne des cartons, dossiers et liasses.*

VESTIAIRE

Le vestiaire est gratuit et obligatoire. Le lecteur doit y déposer sacs, sacoches, téléphones portables et tous les objets non indispensables à la consultation. Les bagages encombrants ne sont pas acceptés. Seuls sont admis en salle de lecture les feuilles volantes, les crayons à papier et les ordinateurs portables sans les housses.

Pour la salle de communication des Archives du pavillon des Armes, une pièce de 1 € est nécessaire pour l'attribution d'un casier.



QUE CONSERVE LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE ?

Issu de la mutualisation des quatre services historiques (armée de Terre, Marine, armée de l'Air et Gendarmerie nationale) et du centre des archives de l'armement et du personnel civil, le Service historique de la Défense (SHD) a été créé par décret n° 2005-36 du 17 janvier 2005. Ce service à compétence nationale est rattaché à la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), l'une des directions du Secrétariat général pour l'administration (SGA).

Le SHD a pour vocation la collecte, la conservation et la gestion des archives du ministère de la Défense et du secrétariat général de la défense nationale (SGDN). Il assure la communication des documents au public ainsi que la mise en valeur de fonds allant du XVII^e siècle à nos jours, par des publications, des colloques et des expositions.

Tout à la fois service d'archives, bibliothèque, centre de documentation, centre de recherche en histoire militaire et conservatoire des traditions des forces armées, le SHD conserve près de 500 kilomètres linéaires d'archives et l'une des bibliothèques les plus prestigieuses de France, avec plus d'un million de volumes.

Afin d'enrichir les archives publiques, le Service historique conduit également une politique active de collecte de fonds privés et de témoignages oraux et conserve de précieux fonds iconographiques.

COMMENT CONSULTER LES DOCUMENTS ?

Le Service historique de la Défense s'organise entre deux pôles :

- le centre des archives de l'armement et du personnel civil (211, Grand-rue de Châteauneuf, 86106 Châtelleraut cedex. Téléphone : 05 49 20 01 20. Télécopie : 05 49 93 59 85) ;
- le centre historique des archives : installé dans le cadre prestigieux du château de Vincennes, il dispose d'un service d'accueil administratif centralisé au rez-de-chaussée du bâtiment 6, où les lecteurs sont orientés vers les salles de communications spécialisées réparties sur le site. Le plan du château, ci-joint, indique l'accès et situe les locaux qui intéressent les chercheurs.

INSCRIPTION ET DÉLIVRANCE DES CARTES

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30**

Téléphone : 01 41 93 22 57

Le SHD est ouvert à tout lecteur français ou étranger muni d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie. Une carte de chercheur est délivrée immédiatement et gratuitement. La présentation de cette carte est obligatoire pour accéder aux salles de communication.



SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE : CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES

DÉPARTEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE (DAT)



Salle de communication des Archives (Château de Vincennes, pavillon des Armes)

Du mardi au vendredi de 9h00 à 17h00
Téléphone : 01 41 93 20 95 / Télécopie : 01 41 93 20 03

L'accès en salle et la communication de documents sont soumis à la réservation préalable au moins 48 heures à l'avance.

Salle de lecture de la Bibliothèque (Château de Vincennes, pavillon du Roi)

Du mardi au jeudi de 9h00 à 17h00 uniquement sur réservation.
Téléphone : 01 41 93 20 72 / Télécopie : 01 41 93 22 11
Courriel : bib_iconographie@shat.terre.defense.gouv.fr

Le lecteur peut réserver par courrier ou téléphone jusqu'à 3 ouvrages dont il connaît la cote, au moins 48 heures avant la date retenue.

La consultation des manuscrits et des ouvrages de la Réserve doit être demandée par écrit. Elle s'effectue, sur autorisation du conservateur, dans la salle de lecture interne située au 4^e étage du pavillon du Roi.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE (DM)

Bibliothèque centrale – Salle de lecture (Château de Vincennes, pavillon de la Reine)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
Téléphone : 01 43 28 81 50 / Télécopie : 01 43 28 31 60
Courriel : shm.vincennes@wanadoo.fr ou contact@servicehistorique.marine.defense.gouv.fr
Se reporter au site Internet pour les échelons portuaires : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.



DÉPARTEMENT DE L'ARMÉE DE L'AIR (DAA)

Salle de lecture des archives et bibliothèque (Château de Vincennes, casemate S)

Accueil : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 15h00
Téléphone : 01 41 93 22 39
Courriel : archives@shaa.clarinet.fr

Orientation scientifique : Téléphone : 01 41 93 20 45
Télécopie : 01 41 93 21 99

Photothèque (Château de Vincennes, casemate S)

Le lundi et le mardi de 9h à 12h ; le mercredi et le jeudi de 13h30 à 17h
Téléphone : 01 41 93 20 61



OÙ ET QUAND CONSULTER ?

Le centre historique des archives dispose de plusieurs salles de consultation principalement regroupées sur deux sites :
Château de Vincennes et Fort de Charenton à Maisons-Alfort.

DÉPARTEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE (DGN)

Salle de lecture (Maisons-Alfort, fort de Charenton)

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00
Le vendredi de 9h00 à 16h00

Téléphone : 01 56 28 77 91 / Télécopie : 01 56 28 77 59
Courriel : shgn-gendarmerie@wanadoo.fr

*La réservation d'une place au préalable est obligatoire.
L'accès au fort de Charenton est soumis à la présentation d'une pièce d'identité.*



DÉPARTEMENT INTERARMÉES, MINISTÉRIEL ET INTERMINISTÉRIEL (DIMI)

Salle de lecture du bureau Résistance (Château de Vincennes, Rez-de-chaussée du bâtiment 5)

Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 17h00, sur rendez-vous
Téléphone : 01 41 93 21 73 / Télécopie : 01 41 93 20 23
Courriel : dmpa-sdab-resistance@sga.defense.gouv.fr

Les séries contemporaines (Q, R, S, T, U) sont consultables en salle de communication du Pavillon des Armes, après vérification préalable des documents.

Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BP 552 – 14037 Caen Cedex)
Téléphone : 02 31 38 45 00 / Télécopie : 02 31 38 45 58

DÉPARTEMENT DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET DES ENTRÉES PAR VOIE EXTRAORDINAIRE (DITEEX)

Témoignages oraux et fonds privés réservés (Château de Vincennes, pavillon du Roi)

Du mardi au vendredi, sur rendez-vous
Téléphone : 01 41 93 20 76

DÉPARTEMENT DES PUBLICS ET DE LA VALORISATION (DPV)

Comptoir de vente des publications (Château de Vincennes, bâtiment 6, RDC)
Téléphone : 01 41 93 20 89 ; 01 41 93 20 53

Revue historique des Armées (Château de Vincennes, pavillon du Roi)
Téléphone : 01 41 93 22 22 / Télécopie : 01 41 93 21 12

DATES DE FERMETURE DU SHD

Du 5 au 8 mai 2005 / Du 14 au 17 juillet 2005 / Le 31 octobre 2005
Du 24 décembre 2005 au 1^{er} janvier 2006.

Le service invite les lecteurs à s'assurer par téléphone des dates de fermeture annuelle (départements concernés ou inscription administrative 01 41 93 22 57)